

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

Intégration de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins dans la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et l'Office national de sécurité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'affectation de nouvelles missions de perception et à l'intégration de certaines missions et d'une partie du personnel de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins à l'Office national de sécurité sociale et à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité.

L'avant-projet de loi vise à intégrer au 1er janvier 2018 la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM) dans l'Office national de sécurité sociale (ONSS) d'une part et dans la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) d'autre part. L'accord de gouvernement prévoit une réduction substantielle du nombre de SPF, d'IPSS, d'OIP et du nombre d'entités de moins de 50 équivalents temps plein.

Un certain nombre de compétences du comité de gestion actuel de la CSPM seront transférées à un comité de gestion des marins spécifique au sein de l'ONSS.

L'avant-projet stipule en outre que la répartition des ressources financières, des biens, des droits et des obligations légales et contractuelles de la CSPM entre l'ONSS et la CAAMI sera fixée par un arrêté royal.

Enfin, l'avant-projet détermine que les membres du personnel de la CSPM seront transférés au 1er janvier 2018 à l'ONSS et la CAAMI. Pour le personnel de production, la division se fera sur base des compétences transférées. Pour le personnel de support, la division se fera sur base des besoins des institutions et en proportion du nombre de membres du personnel opérationnel qui sont transférés à chacune de ces institutions en tenant compte des limites budgétaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Daniel Bacquelaïne, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaïne.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaïne.fed.be